

# Déclaration de M. Ilsley sur les allocations familiales

**Les personnes disposant d'un revenu imposable variant de \$1,200 à \$3,000 retireront un certain bénéfice des allocations, en plus des déductions d'impôt autorisées pour les enfants — Trois nouveaux sénateurs et quatre juges nommés par M. King — Nouveaux ministres à Montréal — Les émissions politiques à Radio-Canada — Proclamation de M. Jules Castonguay — Préparatifs des partis politiques pour la prochaine campagne**

Ottawa, 20 (C.P.) — Le ministre des Finances, M. Ilsley, a annoncé hier dans un communiqué, que les personnes disposant d'un revenu imposable variant de \$1,200 à \$3,000, retireront un certain bénéfice des allocations familiales en plus des déductions d'impôt autorisées pour les enfants. Les allocations entreront en vigueur le 1er juillet.

Les bénéficiaires suivront une échelle descendante jusqu'aux revenus de plus de \$3,000, qui, eux, n'en recevront aucun. Le ministre a déclaré que le projet d'allocations familiales avait été formé pour venir en aide aux groupes de petits salariés. Ainsi, le plein montant des bénéficiaires ne sera payé qu'aux chefs de famille dont les revenus n'atteignent pas \$1,200 et l'on répartira les bénéfices d'une façon décroissante de cette base de salaires jusqu'à \$3,000.

M. Ilsley a indiqué les mesures temporaires adoptées pour empêcher les contribuables de tirer complètement profit des déductions d'impôt et des allocations pendant les derniers six mois de 1945. On a laissé à la prochaine session du Parlement le soin d'établir la législation permanente qui prévendra de tels cas.

Voici les taux d'allocations qui s'ajouteront aux déductions d'impôt pour enfants dans les divers groupements de revenus:

Pour un revenu de moins de \$1,200, les allocations seront payées dans la proportion de 100 pour cent.

De \$1,200 à \$1,400, le taux des allocations sera de 90 pour cent.

De \$1,400 à \$1,600, le taux sera de 80 pour cent.

De \$1,600 à \$1,800, le taux sera de 70 pour cent.

Pour chaque \$200 additionnels de revenus, les allocations sont réduites de 10 pour cent.

Une personne qui a un revenu de \$3,000 a encore droit à 10 pour cent d'allocations. Aucune allocation n'est payable aux revenus supérieurs.

Le ministre a souligné que l'échelle s'appliquait aux personnes mariées et à celles jouissant du statut de personnes mariées aux fins d'impôt. Des formules spéciales peuvent être obtenues des directeurs régionaux des allocations familiales dans les capitales provinciales par les célibataires ayant des dépendants et n'étant pas considérés comme personnes mariées pour fins d'impôt, et par les membres des forces armées.

"Lors de l'adoption de la Loi des allocations, a déclaré M. Ilsley, le Parlement a approuvé en principe qu'il ne devait pas y avoir double bénéfice pour le même enfant".

La relation subséquente des allocations familiales et de l'impôt sur le revenu sera étudiée à la prochaine session du Parlement.

Ottawa, 20 (C.P.) — Le ministre de la Santé, M. Claxton, a dit hier soir qu'environ la moitié des familles canadiennes qui "bénéficieront" des allocations familiales se sont enregistrées pour les recevoir et il a exprimé l'espoir que le reste le feront d'ici quelques jours.

Des 1,500,000 familles au Canada, ayant des enfants en bas de 16 ans, 1,400,000 bénéficieront entièrement ou partiellement des allocations, mais seulement 750,000 se sont enregistrées jusqu'ici pour les allocations, a dit M. Claxton, dans un discours sur le réseau national de Radio-Canada.

M. Claxton a consacré une grande partie de son émission à expliquer une déclaration faite plus tôt par le ministre des Finances Ilsley, pour définir quelles mesures avaient été prises afin d'empêcher les payeurs d'impôt sur le revenu de profiter des bénéfices de crédits fiscaux pour leurs enfants et des allocations familiales qui doivent commencer en juillet.

Ottawa, 20 (C.P.) — Avant son départ pour la conférence de San-Francisco, le premier ministre Mackenzie King a annoncé hier la nomination de trois sénateurs et quatre juges.

Les nouveaux sénateurs sont: le capitaine Brewer Robinson, de Summerside, I. P. E., actuellement assistant-directeur des services de guerre de la légion canadienne, à Londres, Angleterre; M. F. W. Pirie, ministre des terres et des mines du Nouveau-Brunswick; M. George Percival Burchill, de South Nelson, N.-B., président d'une compagnie de bois de Nelson, N.-B.

Les nouveaux juges sont: MM. Gerald O'Connor, C.R., d'Edmonton, juge puîné de la Cour d'Échiquier du Canada; Harold T. Parise, juge de la Cour suprême d'Alberta, division des enquêtes; Clinton J. Ford, ancien juge de la Cour de

district d'Alberta, à la division des procès de la Cour suprême d'Alberta et L. E. Fairbairn, C.R., de Lethbridge, Alberta, à la Cour de district d'Alberta-Sud.

Ottawa, 20 (C.P.) — Le ministre des Finances, M. Ilsley, remplira les fonctions de premier ministre intérimaire, durant l'absence de M. King, qui se rend à la conférence de San-Francisco. M. King est parti hier après-midi. M. Brooke Claxton, ministre de la santé et du bien-être, remplira les fonctions de ministre intérimaire des affaires étrangères, remplaçant aussi M. King, tandis que M. Joseph Jean, élevé au poste de solliciteur général, sera ministre intérimaire de la Justice, en l'absence de M. Louis Saint-Laurent.

M. Claxton détiendra aussi temporairement les fonctions de M. Ian Mackenzie, ministre des affaires des anciens combattants, qui passe quelques semaines sur les côtes de l'Ouest.

Quatre ministres, dont deux assermentés quelques heures plus tôt par le premier ministre King, et un nouveau sénateur, sont arrivés à la gare Windsor, hier soir, et ont été accueillis par une foule de parents et d'amis.

Ce sont: MM. D. C. Abbott, ministre de la marine; Joseph Jean, solliciteur général; Ernest Bertrand, ministre des pêcheries; Alphonse Fournier, ministre des travaux publics; et M. Vincent Dupuis, nouveau sénateur.

A la suite de la manifestation à la gare, il y eut réception intime au club de Réforme, où M. Arthur Fontaine, le président, a souhaité la bienvenue.

Ottawa, 20 (C.P.) — M. Augustin Frigon, directeur général de Radio-Canada, a annoncé hier qu'une entente avait été conclue, cette semaine, au cours des réunions des directeurs de la société et des représentants des partis politiques, au sujet des allocations de temps gratuit accordées aux différents partis politiques durant les prochaines campagnes électorales, soit nationale et provinciale d'Ontario.

Les autorités ont accordé 14 heures et demie de temps gratuit sur le réseau national. Le parti libéral reçoit 5 1/4 heures, le parti progressiste-conservateur 3 1/2 heures et le parti C.C.F. 3 1/2 heures.

Ottawa, 20 (C.P.) — Le directeur des élections, M. Jules Castonguay, a émis une proclamation aujourd'hui, à tous les énumérateurs des villes et des campagnes, pour l'élection du 11 juin prochain, les prévenant de toute omission volontaire de noms d'électeurs qualifiés, et de toute "addition volontaire de noms fictifs ou d'électeurs non qualifiés".

La proclamation de M. Castonguay a été remise à tous les énumérateurs qui commenceront leur travail à travers le Canada, lundi prochain. M. Castonguay a ajouté qu'il a fait parvenir à chaque officier-rapporteur, des instructions spéciales, concernant les listes de voteurs, qui seront retournées par les énumérateurs. Chacune des listes doit être soigneusement vérifiée.

Dans sa déclaration, le directeur national des élections a cité en exemple l'élection partielle dans le district fédéral de Cartier, en 1943, alors que "plusieurs cas patents de falsification ont été mis à jour".

Il s'en est suivi de procédures et plusieurs amendes ont été imposées, ajoute-t-il. "Quatre énumérateurs ont été condamnés à une amende de \$50 chacun, tandis que quatre autres ont dû payer chacun \$100. Quatre-vingts autres ont été privés de leur rémunération, parce que leurs listes n'étaient pas rédigées".

L'enquête sur l'élection partielle de Cartier, avait été faite par le commissaire Robert Forsyth, du ministère de la Justice. Chaque énumérateur reçoit sept cents par nom inscrit sur sa liste, et d'après le rapport du commissaire, on a trouvé que toute la falsification des listes a été faite dans le but de retirer une plus grande rémunération.

Aux quartiers généraux du parti progressiste-conservateur, M. P.-E. Lafontaine, organisateur en chef pour la province de Québec, a annoncé que des candidats seraient présentés dans la plupart des comtés de la province, sinon dans tous les comtés.

Les quartiers généraux du parti sont situés au no 266 ouest, rue St-Jacques. La province de Québec est divisée en huit régions: 1—Île de Montréal, qui comprend A. St-Antoine-Westmount, Mont-Royal, Jacques-Cartier et St-Laurent-St-Georges; B: Verdun, Ste-Anne et St-Hen-

ri; C: Cartier, Laurier et Outremont; D: Ste-Marie, St-Jacques et St-Denis; E: Mercier, Maisonneuve et Hochelaga; 2—La vallée d'Ottawa; 3—Les Laurentides; 4—Trois-Rivières; 5—Beauharnois; 6—Les Cantons de l'Est; 7—Richelieu; et 8—Québec.

Les quatre candidats du district, choisis à l'heure actuelle, sont: MM. Elmo Deslauriers, maire de Ste-Anne-de-Bellevue, pour le comté de Jacques-Cartier; J.-T. Hackett, de Stanstead; Peter D. MacArthur, Châteauguay-Huntingdon, et le major-général C. B. Price, de Westmount.

L'organisation centrale libérale a ses quartiers généraux au no 14 est, rue St-Jacques. Téléphone: Marquette 5761-5731. Des candidats du parti seront présentés dans tous les comtés de la province de Québec. La liste des candidats officiels, pour le district de Montréal, sera publiée demain.

Mlle Beryl Truax, ancienne présidente de la fédération canadienne des instituteurs et professeur au High School de Westmount, a été choisie hier soir candidate du parti travailliste-progressiste, pour le comté Mont-Royal, lors des prochaines élections fédérales.

M. Sam Colle, qui a présidé à la convention, a déclaré que Mlle Truax était bien connue dans le district.

M. A. Gordon Anderson, président de la commission scolaire de Westmount, a déclaré à la suite de cette nomination, qu'aucun commentaire ne sera fait avant que le cas n'ait été étudié par les sept commissaires qui forment le bureau de direction.

Halifax, 20 (C.P.) — Le premier ministre A. S. MacMillan, a déclaré hier que le ministre provincial de l'Agriculture, M. Macdonald, n'aura pas de successeur, tant que le cabinet n'aura pas étudié la question.

Commentant la rumeur que M. Angus Macdonald retournerait à la politique provinciale, le premier ministre a dit que "lorsqu'on décidera de nommer un nouveau chef libéral dans cette province, ce chef sera choisi selon la manière démocratique, à une convention libérale, convoquée à cet effet".

On apprend à la permanence du Bloc populaire qu'il est fortement question de la candidature de M. Marcel Lafaille dans la circonscription de Saint-Henri. M. Lafaille, qui est agent d'assurances, a été fort actif à la Chambre de commerce des jeunes et il est l'un des conseillers municipaux de son quartier.